



caution non récupérée

Par **EVE72**, le **11/01/2019** à **19:26**

Bonjour,

J'ai quitté mon logement voilà un peu plus d'un mois et ma propriétaire refuse de me rendre ma caution sous prétexte que lorsque nous avons déménagé nous avons eu un sinistre sur sa véranda (qui a bien sur été déclaré à l'assurance et qui suit son cours)

Elle refuse donc de rembourser la caution tant que le problème n'a pas été résolu avec l'assurance.

Je lui ai dit que c'était 2 choses différentes mais elle reste sur sa position.

Il me semble qu'elle n'a pas le droit de retenir la caution étant donné que la déclaration d'assurance a été faite et suit son cours.

Pouvez vous me dire ce que je dois faire.

Je vous remercie.

Par **janus2fr**, le **11/01/2019** à **20:31**

Bonjour,

De quel type de sinistre parlez-vous ?

Par **EVE72**, le **11/01/2019** à **20:37**

en fait nous n'avons pas eu d'autre solution que de poser le sommier(sur une couverture)sur une barre de jonction de la veranda (qui était déjà fatiguée) et lorsque le sommier a glissé pour descendre il y a eu un craquement.

Et cela aurait causé une fissure dans l'angle de la veranda.Rien de méchant mais la déclaration auprès de l'assurance a été faite.Cela suit son cours

Par **janus2fr**, le **12/01/2019** à **09:45**

C'est donc bien une dégradation entièrement à votre charge. Peu importe que vous ayez averti votre assurance, votre bailleur est en droit de faire réparer les dégâts à vos frais. Si votre assurance accepte de couvrir ce sinistre, elle vous remboursera vous.